



**REVUE CANTONALE**

Avril 2003

# La Lettre de **Vincent Eblé**



# Edito

## Madame, Monsieur,

Vous le savez, le canton de Noisiel est composé des deux communes de Noisiel et de Lognes. J'en suis l'Elu depuis 1997 et siége, à ce titre, au sein de l'Assemblée Départementale à Melun. Il m'appartient de défendre les intérêts de notre secteur et de ses habitants dans le cadre des compétences qui relèvent du Conseil Général. Celles-ci sont importantes, elles concernent :

- L'action sanitaire et sociale (aide aux personnes âgées, aux handicapés, à l'enfance, prévention sanitaire, insertion des personnes en difficulté).
- L'équipement et les transports (entretien des routes départementales, organisation des transports collectifs de personnes et notamment les transports scolaires).
- L'éducation, la culture et le patrimoine (construction et entretien des collèges, des bibliothèques centrales de prêts, gestion des archives départementales).
- Le développement économique (aide pour favoriser l'implantation d'entreprises, actions d'aménagement du territoire).
- L'environnement et le tourisme (préservation des grands espaces naturels, gestion de l'eau et des déchets, itinéraires de randonnées, Comité Départemental du tourisme).

Au-delà de ces compétences obligatoires, le département agit également de façon libre par le soutien et les subventions aux communes et aux associations (sport, culture, etc...).

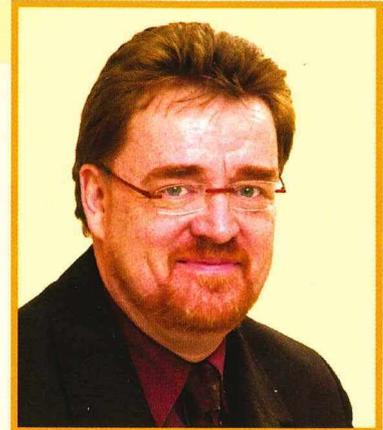
L'ensemble de ces responsabilités du Conseil Général et les moyens importants dont il dispose nécessite pour l'intérêt de notre canton d'y voir siéger un élu capable de faire avancer les dossiers et d'influencer les décisions.

Dans un souci de bonne démocratie, je souhaite vous rendre compte de mes actions et prises de positions. C'est l'objet du présent journal.

Malheureusement, la majorité départementale ne met aucun moyen à disposition de chacun des 43 conseillers Généraux pour une communication de proximité ; c'est donc par le seul soutien de la publicité que la publication de ce journal a été rendue possible.

Mes remerciements vont donc aux nombreux annonceurs sans lesquels vous n'auriez pas pu être aussi complètement informés.

**Vincent EBLE**  
**Conseiller Général de Noisiel**  
**1<sup>er</sup> Maire Adjoint de Lognes**



### LES MISSIONS DE VOTRE CONSEILLER GENERAL

Vincent EBLE a été désigné dans diverses commissions et représentations extérieures du Conseil Général.

Il est membre de la commission permanente, secrétaire de la Commission des Affaires Culturelles et du Patrimoine, membre des Commissions des bâtiments départementaux, de l'administration générale et du personnel.

Il siége aux Conseils d'administration des trois collèges du canton: le Luzard à Noisiel, la Maillière et le Segrais à Lognes, ainsi qu'au Conseil d'Administration de la maison de retraite départementale de Noisiel: la Chocolatière.

Il préside la Commission Locale d'Insertion (C.L.I.) chargée d'examiner les programmes et les dossiers individuels d'insertion des bénéficiaires du R.M.I. pour l'ensemble du Val Maubuée.

Il est administrateur de plusieurs organismes dans lequel le Conseil Général est fortement représenté dont la Commission Départementale Consultative des gens du voyage et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE 77).

### POUR RENCONTRER VINCENT EBLE

Afin d'être à l'écoute et au service des habitants, Vincent EBLE reçoit tous les jours.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour tous les problèmes ou difficultés que vous rencontrez et qui sont de la compétence du département,

- ✓ Par téléphone, au 01.60.06.88.78
- ✓ Par courrier, Vincent EBLE - 8, rue du Bois de la Grange, -77185 LOGNES.
- ✓ Par courrier électronique : eble@cq77.org



## S o m m a i r e

- |   |        |  |         |
|---|--------|--|---------|
| • Une décentralisation en trompe d'œil                      | Page 5 | Dernière minute : Remise en cause de l'APA                               | Page 9  |
| • Bon à savoir  |        | En avant les CADUCES   | Page 11 |
| Interventions et réactions                                  | Page 7 | • Muséobus départemental   | Page 14 |
| Fiscalité départementale : Une hausse inutile et dangereuse | Page 8 | • Palmarès 2002 du concours départemental des villes et villages fleuris |         |

Directeur de la publication : Vincent ÉBLÉ

Edition-Publicité  
MEDIA MIEL - 22, rue de Turin 75008 PARIS  
☎ 01 53 04 62 62

Maquette, photogravure, impression :  
Imprimerie ACTIS ☎ 01 49 26 14 00

*Nous remercions vivement l'annonceur suivant pour son aimable participation à la réalisation de cette revue :*

**CRT DEVELOPPEMENT**

## UNE DECENTRALISATION EN TROMPE L'ŒIL

*Lors des assises des Conseillers Généraux à Strasbourg, en octobre dernier, se sont près de 1500 élus départementaux qui ont débattu des projets gouvernementaux en matière de décentralisation. Cette réforme considérée comme essentielle par le Premier Ministre suscite d'importantes craintes et réticences jusque dans les rangs de la majorité.*

En 1982, notre pays connaissait, à l'initiative du gouvernement de Pierre Mauroy, une des plus importantes réformes institutionnelles de son histoire. La France, République « une et indivisible » entrait dans l'ère de la décentralisation. Naissaient alors des collectivités territoriales autonomes et librement administratives, parmi lesquelles les départements.

Vingt ans plus tard, le constat est partagé: réforme sans précédent, au bilan largement positif, la décentralisation doit connaître un nouvel élan.

Pour en parler, l'assemblée des départements de France (ADF) organisait en octobre 2000 des « Assises Nationales des conseillers Généraux » à Strasbourg.

A cette occasion, le projet de réforme gouvernementale est devenu l'objet de vives critiques. C'est ainsi qu'une heure seulement avant le discours du Premier Ministre et devant 1500 conseillers généraux médusés, Jean Louis Debré, Président UMP de l'Assemblée Nationale a affirmé : « La décentralisation, ce n'est pas le bazar! Ce n'est pas une grande braderie qui laisserait la République en mor-

ceaux » et ajoutait même à propos du droit des collectivités à expérimenter de nouvelles compétences: « nous pouvons craindre que chacun se sente autorisé à bâtir sa petite République sur son petit territoire et que ce soit la fin de la conception de la solidarité, de l'égalité et de la fraternité qui est au cœur de notre pacte social. »

La crainte ainsi exprimée a été relayée par de nombreux participants à ces assises.

Cette nouvelle décentralisation, consistant en une expérimentation au cas par cas, territoire par territoire, et compétence par compétence, apparaît comme très gravement entachée d'un risque fondamental, celui de la disparition de l'idée même d'égalité républicaine.

Aux collectivités riches, les compétences élargies exercées dans l'aisance de budgets conséquents, aux villes et départements plus pauvres, le repli sur les compétences obligatoires, et donc, un service public moins performant, là même ou les exigences sociales justifieraient pourtant pleinement une action publique la plus déterminée et la plus active pour le service de nos concitoyens.

## BON A SAVOIR

### • Obtenir un prêt de la C.A.D.A.L.

La Caisse Départementale d'Aide au Logement de Seine et Marne, « C.A.D.A.L. » crée et financé par le Conseil Général de Seine-et-Marne, propose des PRÊTS COMPLEMENTAIRES pour aider au financement de l'ACCESSION A LA PROPRIETE ou à la RENOVATION ou à l'EXTENSION d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur,
- Le demandeur doit résider ou exercer une activité en Seine-et-Marne depuis au moins 2 ans ou être muté en Seine et Marne ou s'y installer pour sa retraite,
- Un prêt peut également être consenti aux personnes ne résidant pas en Seine-et-Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité.
- Le demandeur ne doit pas être déjà propriétaire d'un bien immobilier (sauf bien en vente)
- Sont appliqués, le barème de ressources P.A.S. et un barème maximal d'opération établis selon la situation familiale du demandeur.

### • Montant des prêts

**Construction et acquisition :** de 5 500 à 10 000 € (suivant la situation de famille)

(ex : 5 500 € pour une personne seule et 10 000 € pour un ménage avec 5 enfants).

**Agrandissement :** 36 % du coût total des travaux : Prêts de 1 500 à 10 000 €.

**Amélioration :** sur devis supérieur à 4 000 €, environ 36 % du coût total des travaux : Prêts de 1 500 à 5 500 €.

### • Taux d'intérêts : 2,50 %

### • Durée de remboursement

3-5-7-ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus :

**C.A.D.A.L. Hôtel du département  
77010 MELUN CEDEX  
TEL : 01.64.14.73.91**



Huit Conseillers Généraux socialistes de Seine-et-Marne présents aux assises de Strasbourg en octobre 2002.

De gauche à droite :

- Didier TURBA, Conseiller Général de Combs la Ville, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint de Moissy Cramayel.
- André BERQUIER, Conseiller Général de Mormant, Maire de Verneuil-l'Étang.
- Gérard BERNHEIM, Conseiller Général du Mée sur Seine, Maire de Vert-Saint-Denis.
- Michèle PELABERE, Conseillère Générale de Claye-Souilly, Adjointe au Maire de Villeparisis.
- André AUBERT, Conseiller Général et Maire de Brie-Comte-Robert.
- Lionel WALKER, Conseiller Général de Perthes-en-Gatinais, Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry.
- Vincent EBLE, Conseiller Général de Noisiel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Lognes, Vice-Président du Groupe Socialiste.
- François PERRUSSOT, Conseiller Général et 1<sup>er</sup> Maire Adjoint de Roissy-en-Brie.

## INTERVENTIONS ET REACTIONS

Au cours de ces dernières semaines, je suis intervenu pour réagir, alerter, faire avancer ou aboutir des dossiers importants, parmi ceux-ci :

### > UNITE D'ACTION SOCIALE DE NOISIEL

Les travaux de rénovation de l'UAS de Noisiel doivent démarrer avant la fin de l'année 2003. Je suis intervenu à plusieurs reprises sur les délais fréquemment reportés. J'ai également organisé deux réunions pour trouver une solution consensuelle à la question des accès de l'UAS et de la maison de retraite « La Chocolatière » en liaison avec les résidents du quartier de la remise aux Fraises. Le dialogue, c'est une bonne méthode de travail.



UAS De Noisiel

### > TROP DE MORTS SUR NOS ROUTES EN SEINE ET MARNE

Avec 150 morts sur ses routes en 2002 et 146 en 2001, la Seine et Marne est l'un des départements les plus meurtriers de France. Si le nombre d'accidents est en baisse, ceux-ci causent de plus en plus de morts. Le Conseil Général se doit d'agir doublement : amélioration du réseau routier dont il a la charge et politique de prévention et de sensibilisation en particulier auprès des jeunes. Avec mes collègues, et en particulier Lionel Walker, nous avons fait des propositions en ce sens.

### > ABSENTEISME ET INDEMNITES

Une indemnité réduite de moitié, voilà désormais ce qui sera appliqué aux Conseillers Généraux si leur participation aux séances publiques et aux réunions de commissions est inférieure à 50 %. La mesure proposée par le groupe socialiste a finalement été votée le lundi 4 février 2003, après une vaine hésitation de la majorité départementale. Je ne comprends pas cette frilosité alors qu'un tel dispositif correspond à l'application de la loi sur la démocratie de proximité. Il me semble pourtant normal que les Conseillers Généraux assistent aux séances, non ?

### > RAVALEMENT DE L'EGLISE DE NOISIEL

L'église de Noisiel est entièrement à la charge de la communauté catholique. Sollicité par l'association pour la sauvegarde de l'église de Noisiel, je suis intervenu pour obtenir un soutien financier du département sur le projet de ravalement.

### > POLITIQUE DE PREVENTION

Après une analyse de la situation et de nombreuses réunions de travail auxquelles j'ai participé, en tant que Conseiller Général, les communes du Val Maubuée et le département ont signé un contrat d'objectif avec le Club de Prévention du Val Maubuée, visant à renforcer l'efficacité et la complémentarité des interventions de tous dans les domaines de la prévention, de la marginalisation et de l'insertion



Collège du Luzard à Noisiel

des jeunes. En cette période où certains semblent oublier le volet « prévention » dans le combat contre l'insécurité, il s'agit d'une avancée positive.

### > TRAVAUX DANS LES COLLEGES

Les trois collèges du canton sont concernés par des travaux importants : achevés pour les clôtures du collège du Segrais, en cours pour la demi-pension du collège de la Maillière, à l'étude en 2003 pour la demi-pension du collège du Luzard.

Je reste également très vigilant suite à l'apparition de fissures dans une partie du collège de la Maillière et pour la réalisation promise d'une nouvelle salle d'art plastique au collège du Segrais à Lognes ou de la réfection des charpentes de ce collège qui sont en très mauvais état.



Collège du Segrais à Lognes



Collège de la Maillière à Lognes

## FISCALITE DEPARTEMENTALE : une hausse inutile

A la fin de l'année 2002, les habitants de notre canton ont reçu leur feuille d'impôt local. A cette occasion, chaque contribuable a pu constater une très forte hausse de la part départementale.

En effet, la majorité de droite du Conseil Général, et ceci malgré les critiques très vives des élus de gauche, avait décidé, au début de l'année, d'une réévaluation de tous ses taux de 9,5 % soit une augmentation effective de 10,5 % si l'on tient compte de la revalorisation de 1 % des bases votées par le parlement.

La raison principale invoquée alors pour tenter de justifier une telle hausse était la réforme de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (voir notre article ci-dessous), mesure de solidarité avec les personnes âgées dépendantes voulue et décidée par le gouvernement de Lionel Jospin.

Avec mes collègues du groupe des élus socialistes et républicains, j'ai contesté cette augmentation des impôts lors du vote du budget primitif 2002. Depuis lors, le déroulement classique de l'exercice budgétaire est venu démontrer avec éclat à quel point nous avions eu raison et la majorité départementale tort !

En effet, dès le vote d'une décision modificative budgétaire en novembre 2002, le Président Larché a proposé à l'assemblée départementale de réviser à la baisse, les dépenses prévisionnelles pour l'APA, baisse de 6 millions d'Euros, soit 40 millions de Francs.

Cette somme énorme correspondait déjà exactement à l'augmentation de la fiscalité départementale 2002 pour la taxe d'habitation payée par les Seine et Marnais : 62,7 millions d'Euros sans augmentation des taux et 68,7 millions attendus après augmentation des taux.

Lors du vote du budget primitif 2003 en janvier dernier, mon collègue Gérard Eude, Conseiller Général du Canton de Torcy est à nouveau intervenu au nom de l'ensemble des membres du groupe socialiste pour démontrer, chiffres à l'appui, la grave sur-estimation des dépenses votées en 2002 pour l'APA et la sous-estimation de la dotation de compensation de l'Etat.

Les chiffres sont impressionnants :  
- Sur-estimation des dépenses : plus de 15 millions d'Euros, c'est à dire 100 millions de Francs.  
- Sous estimation des recettes : environ 1 million d'Euros, c'est-à-dire 6 millions de Francs.

C'est ainsi un excédent de plus de 105 millions de Francs, 16 millions d'Euros, qui ont été prélevés indûment sur vos impôts. Le financement de l'APA a servi de justificatif, en période d'élection présidentielle, à la droite départementale pour augmenter lourdement vos

## DERNIERE MINUTE : REMISE EN CAUSE DE L'APA !

Quelle solidarité avec nos anciens ? Un projet de décret du gouvernement Raffarin relève de 5 % à 12 % la participation moyenne des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette décision, qui remet en cause une solidarité nouvelle et essentielle envers nos anciens est inacceptable.

L'APA, dont la gestion est confiée aux Conseils Généraux et le financement assuré conjointement par l'Etat et les départements, répond

aujourd'hui à une très forte attente sociale : Plus de 800 000 bénéficiaires en 2003 contre 150 000 avec l'ancien dispositif inventé par le gouvernement Juppé et appelé Prestation Spécifique Dépendance (PSD).

C'est parce que la durée de vie augmente et pour assurer une sécurité de tous envers la dépendance vieillesse que le gouvernement de Lionel Jospin avait pris cette mesure.

## et dangereuse économiquement

impôts et constituer une importante « cagnotte ».

Nous avons alors exigé que cette somme qui représente 25 % de la taxe d'habitation départementale vous soit rendue par une baisse d'impôts.

En effet, dans la période de ralentissement que connaît notre pays, prélever trop d'impôts sur les ménages Seine et Marnais, c'est priver notre économie départementale et nationale d'une capacité de consommation, alors que chacun sait que la consommation reste un des derniers moteurs de la croissance.

Loin de ses discours nationaux sur la nécessaire baisse de la fiscalité, la majorité départementale a refusé cette baisse d'impôts, et décidé de maintenir pour 2003 les taux excessifs de l'année 2002.



Vincent EBLE lors d'un vote budgétaire en séance publique du Conseil Général à Melun.

**Vincent EBLE**

Le projet de décret Raffarin, qui va être transmis au Conseil d'Etat pour avis, relèverait le ticket modérateur versé par les bénéficiaires.

C'est un véritable recul social puisque seules les personnes âgées disposant de moins de 623 Euros (4 086 F) par mois seraient exonérées de toute participation financière. Ce seuil est jusqu'à présent de 949 Euros (6 225 F).

Le gouvernement a par ailleurs remonté de 80 % à 90 % la participation maximale.

De plus, des mesures législatives devraient être prises au printemps pour retarder le moment de l'ouverture des droits ! Tout semble fait pour faire payer de plus en plus les

personnes dépendantes, jusqu'à réduire les fruits de leurs économies d'une vie entière.

Augmentation du ticket modérateur, abaissement du seuil de ressources, retard dans l'ouverture des droits, voire recours sur succession...

En adoptant cette vision purement comptable de la dépendance, le gouvernement dénature ce droit universel qu'est l'APA.

La main sur le cœur, le Premier Ministre, le 31 octobre dernier à Strasbourg, lors des assises des Conseillers Généraux, nous affirmait vouloir sauver l'APA. Il la sacrifie aujourd'hui en réinventant la PSD, cette prestation inadaptée à l'attente et aux capacités contributives des personnes âgées et de leur famille.

## EN AVANT LES CADUCES !

« Depuis mon élection comme Conseiller Général du Canton de Noisiel, j'ai eu le plaisir d'obtenir la signature d'un contrat "CADUCE" pour chacune des deux communes du canton : Noisiel en 2000, Lognes en 2002. Soit une aide financière du département pour notre secteur de 2,67 millions d'euros (17,50 millions de francs) ».



Signature officielle du CADUCE de Noisiel le 27/06/2000

### Vincent EBLE Conseiller Général

Pour permettre au C.A.D.U.C.E. de jouer pleinement son rôle d'instrument d'aménagement et de développement urbain en coordonnant les actions entre la commune et le département, il est apparu nécessaire de

faire précéder la programmation et la réalisation des actions d'une étude diagnostic qui vise à bien identifier les enjeux en présence sur le territoire communal, voire intercommunal.

Cette étude est plafonnée à 75 000 €. Elle est financée pour moitié par le département et pour moitié par la commune qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

### QU'EST CE QU'UN CONTRAT CADUCE ?

Près de 50 % de la population de Seine et Marne réside aujourd'hui dans les villes de plus de 7000 habitants.

Afin de contribuer à soutenir cette armature urbaine du département, le Conseil général a décidé de mettre en place une politique d'aménagement du territoire adaptée aux réalités des communes concernées, sous la forme d'un partenariat entre ces communes et le département.

Cette politique prend la forme de Contrats d'Aménagement et de Développement Urbain Concerté (C.A.D.U.C.E.) destinés à programmer sur une période de 5 ans des opérations d'investissement.

Ces investissements peuvent porter sur le développement économique et l'emploi, la vie sociale, le logement, la santé et l'insertion, l'aménagement et les équipements urbains, l'environnement, la culture, le patrimoine, le tourisme et les loisirs et recouvrent ainsi tous les champs d'intervention des municipalités et des besoins des populations.

### Caduce de Noisiel

- Mise à l'étude en 1999
- Signature du contrat : juin 2000
- Période de réalisation : 2000 – 2004
- Enveloppe allouée par le Conseil Général sur 5 ans : 1 259 609,98 €

#### • Thèmes :

- Mise en valeur du patrimoine urbain
- Ouverture de la ville sur la Marne
- Requalification de certains espaces publics
- Adaptation des équipements de quartiers aux besoins des habitants

### Caduce de Lognes

- Mise à l'étude en 2001.
- Signature du contrat : décembre 2002.
- Période réalisation : 2002-2006.
- Enveloppe allouée par le Conseil Général sur 5 ans : 1 410 838,75 €

#### • Thèmes :

- Requalifier et reconquérir les espaces publics,
- Poursuivre la réflexion sur la domanialité
- Requalifier les liaisons inter-quartiers
- Compléter les équipements publics, culturels, sportifs et les adapter à la demande.



Signature officielle du CADUCE de Lognes le 20/12/2002

## PALMARES 2002 DU CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Les deux communes du canton sont classées sur le plan régional :

Noisiel : 3 fleurs      Lognes : 2 fleurs



Dès janvier 2000, Vincent EBLE recevait le premier diplôme « Ville Fleurie » de la ville de Lognes. Aujourd'hui, avec 3 fleurs à Noisiel et 2 à Lognes, notre canton est l'un des principaux secteurs de Seine et Marne pour le fleurissement.

14

### Lauréats individuels ayant obtenu un premier prix les années précédentes et inscrits à l'Amicale du Fleurissement de Seine et Marne :

Monsieur et Madame A. JOAQUIM, Noisiel  
Monsieur et Madame L. MARTINS de ANDRADE, Noisiel  
Madame O. POMPON, Noisiel  
Monsieur et Madame J.M. GUILLEMOT, Noisiel

### Diplômes avec fleur de vermillon :

Madame PETIT MERON, Noisiel  
Monsieur et Madame HOMBOUIGER, Noisiel

### Diplômes avec fleur d'argent :

Monsieur PAQUEZ, Noisiel  
Monsieur et Madame PROFIT, Noisiel

### Diplômes avec fleur de bronze

Madame M. MESLIN, Lognes  
Madame M. RAOULT, Lognes  
Monsieur et Madame CAPRI, Noisiel  
Monsieur MEYER, Noisiel  
Monsieur et Madame BANG HONG PHAN, Noisiel

### Diplômes d'encouragement

Madame SASSI, Lognes  
Monsieur W. WARME, Lognes  
Madame M. THIOUX, Lognes  
Madame KHAMSOUKHAVONG, Lognes

## MUSEOBUS DEPARTEMENTAL

### > Un service innovant pour l'éducation à la citoyenneté

Depuis quelques années, le service éducatif et culturel de la Direction des Archives et du Patrimoine du Conseil Général de Seine et Marne a mis en place un équipement mobile très performant. Il s'agit du Muséobus départemental.

L'objectif de celui-ci est de permettre aux Seine et Marnais et plus particulièrement aux collégiens, de bénéficier gratuitement d'un outil culturel de proximité, grâce à des expositions itinérantes.

Depuis janvier 2001, l'exposition présentée s'intitule : « Allons enfants de Seine et Marne ! Citoyenneté et Département ». Elle répond à un double objectif : sensibiliser les jeunes à la notion de citoyenneté et à son histoire – faire connaître l'institution départementale et les missions du Conseil Général. En effet, à partir de documents d'archives conservés dans les collections départementales, les élèves sont invités à découvrir l'histoire de l'Assemblée Départementale, mais aussi le rôle et les missions des Conseillers Généraux depuis leur création, en 1790.

L'exposition vise aussi à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté ainsi qu'aux mécanismes de la vie démocratique locale dont ils seront les futurs acteurs. Une animation spécifique a été mise en place tant en amont de la visite que lors du passage des classes dans le muséobus.

Chaque enseignant qui réserve une visite reçoit une brochure pédagogique et des cartes d'électeurs vierges qui doivent être complétées par les élèves. Il est demandé aux enseignants de préparer une liste d'émargement et de désigner deux élèves candidats au poste de Conseiller Général qui présenteront un projet départemental.

Lorsqu'ils sont reçus dans le muséobus, les élèves sont accueillis par des médiateurs culturels, agent du service



départemental des archives et du patrimoine. La visite se déroule de la façon suivante :

- Il est fait aux élèves, une présentation rapide de l'histoire de la citoyenneté et du Conseil Général ainsi que son fonctionnement.
  - Les deux candidats présentent à la tribune leur projet départemental.
  - Les élèves votent en passant dans l'isoloir, présentent leur carte d'électeur, mettent leur bulletin dans l'urne et émargent.
  - Le dépouillement a lieu sous la surveillance de deux assesseurs.
  - Le résultat du vote est proclamé.
- Les différents moments de l'animation sont rythmés par des explications et des échanges entre les médiateurs culturels et les élèves sur les politiques départementales mais aussi sur la citoyenneté au sens large du terme. Depuis la mise en place de l'exposition « Allons enfants de Seine-et-Marne », le muséobus a stationné dans près de 400 établissements scolaires dont 343 collèges ; il a pu ainsi y accueillir près de 10 000 jeunes Seine et Marnais.

### > CANTON DE NOISIEL - LOGNES :

En 2002, le muséobus départemental a stationné en juin au collège du Lizard à Noisiel, en décembre au collège du Segrais à Lognes.

